

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
046-214602211-20201202-0212202007-DE
Reçu le 04/12/2020
Publié le 04/12/2020
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 02 Décembre 2020

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	13
- absents	2
- exclus	0
- vote pour :	13
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	25/11/20

Délibération n°
CM02122020-07

OBJET

*Délibération
Convention ADS
GRAND-FIGEAC*

L'an deux mille vingt, le deux Décembre à 20 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle des fêtes de Planioles en raison de la crise sanitaire sous la présidence M. Guy LACOUT.

Étaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

Absents/Excusés : CARSAC Lucette, FOUQUET Camille,

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention déterminant les missions et les modalités du service commun Aménagement Instruction autorisations droits des sols ADS (permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme) a été signée en 2017, que le Conseil Municipal doit se prononcer pour son renouvellement.

Mr le Maire donne lecture de la convention envoyée par le service urbanisme du Grand-Figeac.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Demande à Mr le Maire de demander au service Urbanisme du Grand-Figeac des explications sur certains points de cette convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 02 Décembre 2020.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 04/12/2020
et publication ou
notification
du 04/12/2020*

Le Maire,
Guy LACOUT.